

La vie

Notre pays est engagé sur le chemin de la révision des lois de bioéthique avec les états généraux de la bioéthique. De nombreuses réflexions, échanges et débats ont lieu dans toutes les régions de France. Même s'il est important que chacun puisse être bien informé des enjeux des décisions parlementaires qui viendront, je m'interroge sur la relation entre le droit et l'éthique. Le bien ne peut être défini par un vote parlementaire. Le parlement vote des lois qui disent le droit ; il ne vote pas des normes éthiques qui obligeraient.

L'Église catholique a toujours défendu la vie de sa conception à sa fin naturelle. Dès sa conception, un être humain est présent dans le sein de sa mère. L'Église a toujours rappelé qu'un enfant est un don de Dieu à ses parents, mère et père. Ôter une vie demeure un mal grave contre lequel il faut lutter. Le concile Vatican II le rappelle dans la Constitution *Gaudium et Spes* (n° 51).

Aujourd'hui, les évolutions sociétales et les techniques rendent possibles d'accéder à la satisfaction de presque tous les désirs humains. Toutefois, nous savons qu'il n'est pas bon que tous les désirs soient satisfaits. Telle est la question qui se pose avec la procréation médicalement assistée (PMA) et la gestation pour autrui (GPA). Les modalités d'accueil d'un enfant le marqueront tout au long de sa vie. Nous devons nous laisser interroger par cette question : quelle société voulons-nous construire ? Une société où chacun puisse demander des comptes à l'État pour mettre en œuvre tous ses souhaits ou entrer dans une éducation qui accepte de ne pas avoir tout selon ses propres désirs. La liberté n'est pas de tout avoir mais de choisir ce qui est bien et bon pour l'homme.

La dignité de l'homme se reconnaît dans le soin qu'il apporte aux plus fragiles, particulièrement l'enfant à naître et la personne en fin de vie. Notre humanité se grandit quand elle protège les plus vulnérables. Au cœur de notre société et de l'Église, l'attention que nous portons aux migrants s'inscrit dans ce souci évangélique de l'attention aux pauvres, aux étrangers et aux exilés. Chrétiens, nous ne pouvons que nous engager afin que nos frères migrants aient une vie digne de leur condition humaine. Ils sont partis de chez eux pour une vie meilleure. Ils ont quitté leur terre parce que leur vie était en danger. Notre devoir d'hospitalité s'inscrit dans une longue tradition biblique et ecclésiale.

Au regard de tous les changements que nous vivons et de tous ceux qui sont devant nous, nous devons demeurer vigilants pour que ne soit pas éliminé, renvoyé et mis à part celui qui dérange.

Osons la fraternité universelle.

† Jean-Luc Bouilleret
Archevêque de Besançon

† Jean-Luc Bouilleret

